



Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET REVITALISATION

Dispositif Petites Villes de Demain (PVD) des communes d'Ezy sur Eure, Ivry la Bataille et Nonancourt- Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) - approbation et autorisation des signature des conventions d'ORT

Rapporteur : Christelle MINARD

N°2022-311

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	68
Nombre de pouvoirs	10
Votants	78
Secrétaire de séance : Stéphan DEBACKER	

L'an 2022, le 12 décembre, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 6 décembre, s'est réuni à Vernouillet sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; M. Laurent DUSARTEL (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Christine FEUILLEUSE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAI) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Jacques JABIOL (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAU (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme RACHEL SAPIN (LA MANCELIERE) ; . Mme Véronique BOYERE (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; Mme

Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Yannick PAINLEVE (ORMOY) ; Mme Clémentine PISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Dominique BAPTISTE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE)

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

Mme Alette LEBIHAN (ANET) ; M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Dagmar BERNIT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (YVRY LA BATAILLE) ; M. Francis PECQUENARD (La Chaussée d'Ivry) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; M. Denis COCHELIN (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET)

Pouvoirs :

Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) donne pouvoir à M. LAMOUR (CRUCEY VILLAGES) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. MALHAPPE (GILLES) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à Caroline VABRE (DREUX) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à Mme MINARD (TREMBLAY LES VILLAGES) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; Mme PIERRON (Boullay les deux églises) donne pouvoir à M. BLANCHARD (ST SAUVEUR MARVILLE) ;

Il a été exposé que,

Rappel

Le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD) a été conçu pour soutenir sur 6 ans (2020-2026) les communes de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralité sur leur bassin de vie montrant des signes de vulnérabilité et leur intercommunalité.

Il a également pour objectif de renforcer les moyens des collectivités afin de leur permettre de concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'en mars 2026.

Sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux, 7 communes ont été lauréates du programme « Petites Villes de Demain » (PVD) et ont signé une convention d'adhésion au dispositif.

Pour l'Eure, il s'agit des communes d'Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Nonancourt avec une convention signée le 12 avril 2021 entre l'Etat, la Région Normandie, le Conseil départemental de l'Eure et l'Agglo du Pays de Dreux.

En Eure-et-Loir, la convention a été signée le 5 juillet 2021 par l'Etat, la Région Centre-Val de Loire, l'Agglo du Pays de Dreux et les communes de Brezolles, Châteauneuf-en-Thymerais, Saint-Lubin-des-Joncherets et Tremblay-Les-villages.

A compter de la date de signature de la convention d'adhésion, il est précisé que la collectivité a un délai de 18 mois pour signer une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) qui comprend le centre-ville de la ville principale de l'intercommunalité. La ville de Dreux et l'Agglo du Pays de Dreux ont signé une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) au titre de l'opération « Cœur de Ville » le 13 décembre 2019.

Effets de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) confère des droits juridiques et fiscaux, notamment pour :

- renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville, grâce à la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques ;
- favoriser la réhabilitation de l'habitat par l'accès prioritaire aux aides de l'ANAH et l'éligibilité à la défiscalisation « Denormandie » dans l'ancien (dispositif d'investissement locatif encourageant les travaux de rénovation dans des zones comportant de nombreux logements vacants ou en mauvais état) ;
- faciliter les projets à travers des dispositifs expérimentaux comme le permis d'innover ou le permis d'aménager multisites ;
- mieux maîtriser le foncier, notamment par le renforcement du droit de préemption urbain et du droit de préemption dans les locaux artisanaux ;

Etat d'avancement

La convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) regroupe, en plus de l'Agglo du Pays de Dreux et des communes concernées, les partenaires suivants :

- l'Etat, avec la DTTMER de l'Eure et la DDT de l'Eure et Loir ;
- la Région Centre-Val de Loire ;
- la Banque des Territoires.

En concertation avec ces derniers, il a été convenu de rédiger une convention « chapeau Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) », reprenant le projet de territoire à l'échelle intercommunale du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) et ses grandes orientations stratégiques. Cette convention présente les engagements généraux des partenaires, la gouvernance à l'échelle intercommunale et son articulation avec la gouvernance des dispositifs Petites Villes de Demain (PVD).

Ce document cadre est signé par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, l'ensemble des communes Petites Villes de Demain (PVD), la ville de Dreux, l'Etat et différents partenaires et prévoit le renvoi vers des conventions « PVD-ORT ».

Les conventions « Petites Villes de Demain (PVD) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » pour les communes de l'Eure et de l'Eure-et-Loir présentent les secteurs d'intervention, les projets communaux, les axes et les actions plus précises. Ces conventions sont signées uniquement par la ville concernée et par l'Agglomération du Pays de Dreux.

Dans un premier temps, les conventions « Petites Villes de Demain (PVD) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » des communes de l'Eure sont jointes à ce rapport. Concernant les conventions des communes de l'Eure et Loir, celles-ci sont en cours d'élaboration et des rendez-vous ont été programmés avec les communes concernées.

Dans le cadre de l'élaboration d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour les communes Petites Villes de Demain (PVD), il est précisé que le dispositif prévoit que l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) se matérialise en premier lieu par une convention signée entre l'intercommunalité et sa ville principale. La ville de Dreux, comme ville principale de l'EPCI a signé une convention cadre pluriannuelle, valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) le 13 décembre 2019 et qui intègre l'avenant du dispositif « action cœur de ville » (ACV).

Cette convention « Action Cœur de Ville (ACV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » de Dreux est également annexée au présent rapport et doit faire l'objet d'un avenant début 2023 en fonction des orientations d'Action cœur de ville 2 proposées par l'Etat.

Son contenu comporte une déclinaison de la stratégie territoriale par l'élaboration de fiches actions permettant de définir un projet urbain, économique et social de revitalisation sur laquelle repose le projet de redynamisation du cœur d'agglomération.

Aussi, dans le cadre de ce rapport, il vous est proposé d'adopter plusieurs conventions :

- la convention « chapeau - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » qui reprend des éléments du Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE) ;
- les conventions « Petites Villes de Demain – Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » pour les communes de l'Eure, soit Ivry-la-Bataille, Ezy-sur-Eure et Nonancourt.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la décision de la commission permanente du Conseil régional Centre-Val de Loire n°21 05 26 137 du 21 mai 2021 approuvant l'avenant n°2 à la convention Région-Département 2015-2021 qui intègre le dispositif en faveur des bourgs-centres et pour lequel la Région a réservé 1,972 M € ;

VU les délibérations de l'assemblée départementale du 25 juin 2018 définissant les principes généraux de la politique départementale pour les territoires, et du 5 novembre 2018 précisant le dispositif opérationnel « bourgs-centres » ;

VU la décision de la Banque des territoires du 28 décembre 2018 ;

VU la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée le 21 avril 2021 pour les communes de l'Eure ;

VU la convention d'adhésion Petites Villes de Demain signée le 21 juillet 2021 pour les communes de l'Eure-et-Loir ;

VU la convention cadre pluriannuelle Opération de Revitalisation de Territoire de la ville de Dreux signée le 13 décembre 2019.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés:

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention « chapeau - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) »,

ARTICLE 2 : APPROUVE la signature des conventions « Petites Villes de Demain (PDV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » de l'Eure pour les communes d'Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Nonancourt,

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention « chapeau Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) »,

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions « Petites Villes de Demain (PDV) - Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) » de l'Eure pour les communes d'Ezy-sur-Eure, Ivry-la-Bataille et Nonancourt,

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié le : 22/12/2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.

POUR EXTRAIT CONFORME

Dreux, le 21/12/2022



Gérard SOURISSEAU
Président

Stéphan DEBACKER
Secrétaire de séance